

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 98 (1962)

**Heft:** 28

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

M O N T R E U X

3 0 A O U T 1 9 6 2

X C V I I I e A N N É E No 2 8

*Dieu Humanité Patrie*

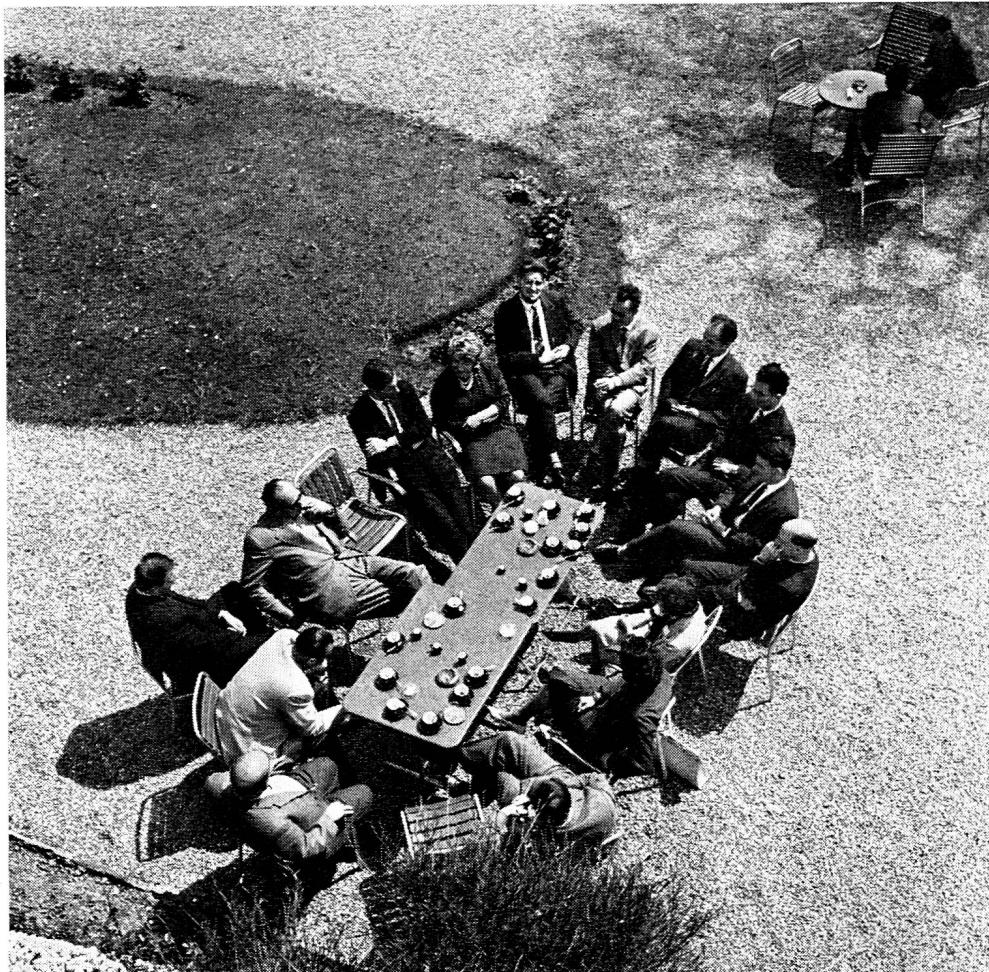
# EDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.  
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379  
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Relaxe à Chexbres



## La société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat

vous conduira dans vos sites préférés...



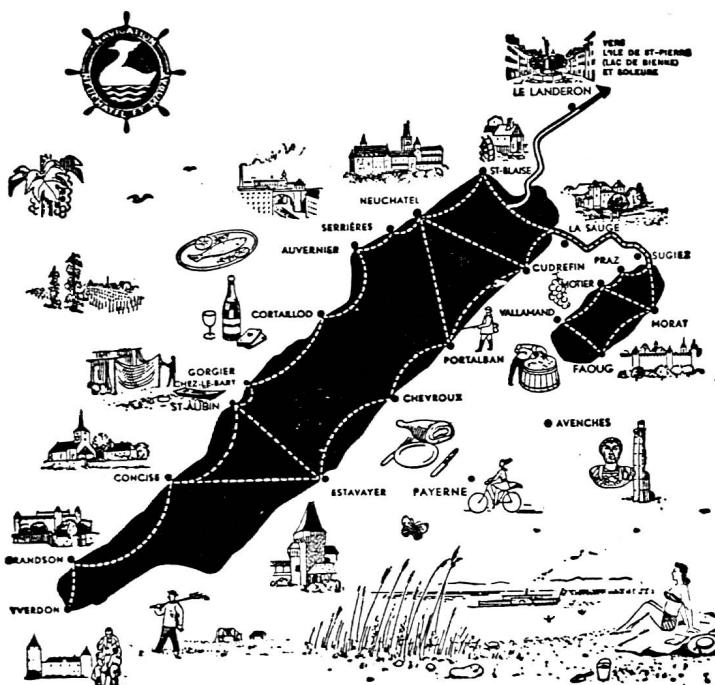
...et vous propose une croisière sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Biel et les idylliques canaux de la Broye et de la Thielle.

### Services réguliers d'été :

- **Neuchâtel-Estavayer** (via Cudrefin-Portalban)
- **Neuchâtel-Estavayer** (via Cortaillod-St-Aubin)
- **Neuchâtel-Ile de St-Pierre - Biel**
- **Neuchâtel-Morat** (via canal de la Broye)
- **Morat-Vully et tour du lac**

Conditions spéciales pour écoles.

Sur demande, organisation de bateaux spéciaux à conditions favorables pour toutes destinations des trois lacs.



Renseignements : Direction LNM, Maison du Tourisme, Neuchâtel, tél. (038) 5 40 12

## Idéal pour vos corrections!

Le nouveau crayon-bille  
à 2 couleurs

Pour la première fois  
2 cartouches longues  
dans un corps  
métallique inusable



Crayon-bille : Fr. 3.—

Cartouche de rechange : Fr. 0.75

## CARAN D'ACHE

Modèles en bleu-rouge et vert-rouge

En vente dans les magasins spécialisés

**CIPR****Centre d'Information et de Public Relations « Jeunesse et Economie »**

25 et 26 mai 1962, Chexbres (Hôtel Victoria)

**SÉMINAIRE**

organisé par la Société pédagogique de la Suisse romande et par le Centre d'information et de Public Relations.

Direction : M. G. Willemain, Genève ; M. Daniel Jordan, CIPR, 3, Confédération, Genève.

**Thème général : « L'école, la Suisse et l'Europe »**

Programme :

**Vendredi 25 mai 1962**

10 h. 15 : Ouverture.

10 h. 30 : *L'Europe et l'école*, exposé de M. Alfred Biedermann, professeur, secrétaire général de l'Association européenne des enseignants, Strasbourg.

11 h. 45 : Discussion.

13 h. 15 : Déjeuner.

15 heures : *Le travail en groupe* (vu par un chef d'entreprise), exposé de M. Charles-F. Ducommun, directeur général des PTT, Berne.

16 heures : Discussion.

18 h. 30 : Diner.

20 h. 30 : Films.

**Samedi 26 mai 1962**

9 heures : *Le travail en groupe* (vu par un enseignant), exposé de M. W. Lustenberger, docteur en philosophie, professeur à l'Ecole normale, Lucerne.

10 h. 45 : Discussion.

11 h. 45 : Déjeuner.

14 h. 30 : *Les relations actuelles de la Suisse avec l'Europe*, exposé de M. l'ambassadeur Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique fédéral, Berne.

15 h. 15 : Discussion.

17 heures : Clôture.

**Séminaire de Chexbres****(Hôtel Victoria), 25 et 26 mai 1962****Liste des participants**

*Représentants de la Société pédagogique de la Suisse romande :*

M. Adrien Perrot, président ;  
M. Gustave Willemain, rédacteur.

**Délégués du CIPR :**

MM. R.-H. Wüst, P. Rüttimann, D. Jordan, S. Arabin junior, Mlle R. Schär.

**Conférenciers :**

M. Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique fédéral, Berne ;  
M. Alfred Biedermann, professeur, secrétaire général de l'Association européenne des enseignants, Strasbourg ;  
M. Charles-F. Ducommun, directeur général des PTT, Berne ;  
M. W. Lustenberger, docteur en philosophie, professeur à l'Ecole normale, Lucerne.

**Invités :**

MM. V. Dubois, H. Parel, E. Pierrehumbert, E. Stauffer, J.-A. Tschoumy, M. Rychner.

**Délégués des associations cantonales :**

*Union des instituteurs genevois :*  
Milles Cordier, A. Racheter, L. Schwindt, MM. G. Gallay, R. Journet, M. Soldini.

**Société pédagogique vaudoise :**

Milles S. Desponds, A. Gillabert, Ch. Lambelet, S. Ogay, MM. A. Clavel, G. Ehinger, J.-P. Epars, R. Rithener, J.-P. Rochat, A. Rochat.

*Association du corps enseignant fribourgeois :*  
Mlle J. Winckler, M. G. Menoud.

**Société pédagogique neuchâteloise :**

MM. A. Aubry, A. Blaser, G. Bobillier, G. Divernois, J. John, C. Jaquet, Zutter.

**Société pédagogique jurassienne :**

MM. I. Gagnebin, W. Jeanneret.

**Résumé de la conférence de M. Alfred Biedermann au séminaire pédagogique romand, Chexbres**

L'Europe se fait tous les jours et dans les domaines les plus divers. Elle se fait notamment sur le plan économique, mais aussi sur le plan politique et sur celui de la défense. Comment alors se pose dans ce contexte le problème de l'école ? Il ne s'agit pas de brosser un programme idéal de l'école européenne. Il est plus important de voir ce qui s'amorce dans les différents domaines liés au problème de l'enseignement.

On relève tout d'abord un effort d'objectivité dans la connaissance des autres nations. Au XIXe siècle, l'école n'était conçue que dans des perspectives nationales.

Cet appel aux valeurs nationales se faisait moyen-nant de violentes critiques à l'égard des valeurs des pays voisins ; on l'a particulièrement senti dans les branches historiques. Aussi le premier effet de cette

tentative de rapprochement des peuples européens s'est appliqué plus nettement à la désintoxication de l'histoire. Des conférences d'historiens de différents pays, à l'issue desquelles des thèses sont élaborées, constituent un pas important vers le rétablissement de la vérité objective. Une révision des manuels a aussi été entreprise dans le même but ; à cet effet une organisation passe au peigne fin tous les manuels scolaires historiques utilisés en France et en Allemagne.

La révision des manuels n'est cependant pas suffisante ; on assiste, en effet, à la création de manuels et d'écoles européens. Ces dernières rassemblent des élèves de toutes les nationalités et forment par là de véritables classes européennes.

Il convient aussi de remarquer l'effort intense fourni dans les pays des six sur le plan de l'enseignement des langues vivantes. L'intérêt des langues vivantes est de permettre un contact humain ; or ce contact ne peut

**Résumé de la conférence de M. Ch.-F. Ducommun  
au séminaire pédagogique romand, Chexbres,**



M. A. Biedermann,  
secrétaire général de l'Association  
européenne des enseignants

être établi que si l'étranger peut parler couramment la langue du pays qu'il visite. L'enseignement actuel est malheureusement plus axé sur les textes littéraires que sur la pratique linguistique. Une méthode auto-visuelle a été développée pour pallier cet inconvénient et pour faciliter ainsi le parler courant de la langue envisagée.

Par cette méthode on arrive à inculquer une pratique courante de la langue en 8 à 10 semaines.

Dans l'optique européenne décrite ci-dessus il sied de noter également l'effort d'harmonisation des structures des différentes écoles ou universités des pays des six. On conçoit, en effet que, de plus en plus, les universitaires seront appelés à travailler dans un cadre plus large que celui de leur pays et qu'il serait fâcheux qu'ils en soient empêchés pour de simples questions de structures ou d'équivalences de diplômes. Des rencontres sont ainsi organisées afin d'harmoniser les programmes de différents enseignements.

D'autre part, il semble qu'il se produit une mutation très sensible dans la notion même de culture.

D'une représentation contrastée des différentes cultures nationales on a passé à l'enseignement de la complémentarité des grands traits caractéristiques des nations européennes. Dans ce domaine aussi, d'une opposition on est parvenu à une union, à une vision concertante des cultures européennes.

Enfin on remarque dans plusieurs écoles européennes un effort constant axé sur le remplacement de l'éducation civique nationale par une éducation européenne bien comprise.

Il est certain que sur le plan de l'école si l'on n'a pas affaire à des tentatives spectaculaires, il y a néanmoins une lente évolution en profondeur. Pour que cette évolution soit couronnée de succès il faut qu'il y ait entre les différents enseignants une véritable amitié, garantie d'une efficacité maximale.

Le travail en équipes a commencé pragmatiquement dans certaines entreprises, dès le moment où l'on a payé quelques ouvriers réunis pour accomplir une tâche ; dès ce moment aussi s'est posé le problème de la coopération : le bon ouvrier accepterait-il de voir son travail ralenti, son salaire diminué par un élément moins capable du groupe ? Cette coopération se réalise petit à petit au niveau des cadres. En général, elle met en présence quelques personnes de différents services en vue de la réalisation d'un objectif qu'un seul homme ne pourrait rationnellement accomplir. Cette équipe a le plus d'efficacité lorsque chacun de ses membres se prononce sur le même sujet, la réorganisation d'une entreprise, par exemple ; le bon sens y joue un rôle prédominant. Le team doit être composé d'hommes qui ne soient pas les chefs de leur service. Les meilleurs « teams » sont formés d'assistants ou d'adjoints. Ce sont les chefs qui déterminent leur formation. En outre, le team doit avoir un caractère provisoire, temporaire, afin qu'aucun de ses membres ne soit lié affectivement à sa propre position et ne réagisse personnellement au cas où une proposition du team serait rejetée.

Le team doit recevoir sa mission du chef suprême et non d'une conférence de galonnés. De cette manière, il aura l'autorité nécessaire et une liberté d'action totale.

La clarté de la mission est un élément indispensable, auquel correspond à la fin du travail l'unicité de la réponse. En effet, le team ne doit pas apporter à un problème cinq ou six solutions entre lesquelles le chef devrait faire son choix ; le team doit prendre sur lui la responsabilité d'une réponse clairvoyante.

Bien que ce système semble extrêmement utile, il serait néfaste d'en multiplier les applications. Un tel travail a en effet ses limites, car il exige un effort très important en dehors des tâches habituelles. Pour



M. Ch.-F. Ducommun,  
directeur général des PTT

l'industrie, deux catégories d'hommes sont déterminantes : les introvertis et les extrovertis ; l'homme qui ne parvient jamais à conclure, son frère aux conclusions prématurées. On trouve naturellement déjà ces deux types à l'école.

Le premier, axé sur son travail, désirant toujours mieux vérifier ce qu'il avance, risquera de perdre, dans la vie, les bonnes notes qu'il a glanées à l'école.

L'extroverti, au contraire, par sa spontanéité et sa rapidité, pourra, s'il est intelligent, faire un excellent chef.

Le coordinateur du team doit doser les efforts des deux types d'hommes qui peuvent, bien dirigés, se compléter. Ce dosage se retrouve d'ailleurs sur le plan directorial. On a, en effet, souvent deux directeurs à la tête d'une entreprise. Choisir deux extrovertis serait folie, cela équivaudrait à jumeler deux moteurs sans freins. Voilà pourquoi la science des orienteurs professionnels n'est pas une abstraction et pourquoi l'industrie y a si souvent recours. Cet aspect de la collaboration entre divers types d'hommes pose un problème fondamental. Il demande d'aimer son dissemblable.

La technique du team est indispensable aux efforts de coopération dont nous avons besoin pour affronter les problèmes européens. La Suisse a réagi avec virulence contre sa pauvreté naturelle et est devenue de ce fait artificiellement riche. Elle vit grâce à une constante avance sur la perfection. Sans un immense effort dans cette direction, la Suisse ne pourrait survivre. C'est pourquoi notre jeunesse joue un jeu extrêmement dangereux. Il s'agit pour nos enfants de garder un cerveau suffisamment clair, pour qu'il reste inventif de longues années encore.

### Résumé de la conférence de M. W. Lustenberger au séminaire pédagogique romand, Chexbres

#### LE TRAVAIL SCOLAIRE EN GROUPES

Les plus vigoureuses critiques à l'égard de la formation scolaire nous viennent certainement des milieux de l'industrie. Elles sont principalement au nombre de trois.

1. L'organisation de l'enseignement est trop rigide et trop uniforme. Il conviendrait de l'individualiser.
2. Il faudrait s'attacher plus profondément à la formation du caractère de l'écolier.
3. Le développement des aptitudes est plus important qu'une accumulation de connaissances.

Le travail par groupes présente un certain nombre d'avantages qui permettent de parer, en partie tout au moins, aux critiques de l'industrie. En premier lieu le fait de grouper les élèves selon leurs aptitudes est un facteur certain d'individualisation. De cette manière on évite aussi un enseignement mécanique qui s'applique à tous sans distinction des différents développements qui, à cet âge, sont très marqués. En effet, l'individu isolé peut prendre connaissance de lui-même et de ses propres possibilités beaucoup plus facilement quand il évolue plus ou moins librement à l'intérieur d'un petit groupe de personnes d'un niveau mental identique. Cette indépendance du travail, contenue naturellement dans certaines limites, favorise le développement de l'initiative personnelle que notre système actuel a tendance à repousser. Ce développement des activités collectives influe considérablement aussi sur la manière



M. W. Lustenberger,  
professeur à l'Ecole normale de Lucerne

d'apprendre. On observe, en effet, tout d'abord une sorte de contrôle de chacun sur l'activité des autres membres du groupe. Ce contrôle contraint ainsi l'enfant à se montrer véritable, lui inculquant de ce fait une meilleure science de l'observation. D'autre part l'enseignement *ex cathedra* laisse toujours un doute dans l'esprit de l'enfant ; or, celui-ci préférant les absous, il cherchera à résoudre ce doute alors que la leçon se poursuit et perdra ainsi le fil de l'enseignement. Le travail collectif élimine cet inconvénient majeur. Enfin comme l'enseignement par groupes répond au besoin naturel d'association, cette méthode permet le développement d'un bon état d'esprit. Cependant à ce stade un problème important se pose : celui de la corrélation des activités collectives et du mode de penser généralement égocentrique des enfants. Le professeur Jean Piaget a conclu dans ce domaine que le contrôle logique et moral effectué par les adultes ne suffit pas à éliminer cette égocentricité enfantine. Un autocontrôle est donc nécessaire pour permettre à l'enfant de se dégager des relations à sens unique qu'il entretient avec les adultes et pour pouvoir établir ces relations de réciprocité qui lui sont indispensables.

La conséquence pédagogique en est la suivante : puisqu'un comportement moral autonome n'est possible que dans un cercle d'égaux, il sied donc de placer l'enfant dans le cadre d'une communauté où il ne rencontrera pas sans cesse le pouvoir verbalisateur d'un aîné. La contrainte extérieure sera donc remplacée par la confiance dans l'aspiration naturelle des enfants à la socialisation et à la collaboration intellectuelle. Ces coordonnées promettent ainsi une acquisition autonome par les enfants d'une attitude intellectuelle personnelle ; elles permettent de surmonter leur égocentricité.

La pratique est plus complexe. Le comportement social de l'enfant sera de prime abord tout à fait désordonné ; il s'agira de le former selon les lois les plus pures de la démocratie, c'est-à-dire en lui montrant qu'il doit participer directement et en pleine responsabilité au bien de la collectivité au sein de laquelle il est représenté. Le but à atteindre est double :

1. Le comportement éthico-social doit permettre à l'individu de prendre des décisions contraires à son propre intérêt si le bien de la collectivité est en jeu.
2. Il doit posséder une mentalité toujours prête à envisager les inconnues de l'avenir et à y apporter des solutions originales. Les travaux collectifs peuvent constituer un élément de valeur dans la recherche de ce double but.

Il serait intéressant de savoir à quel instant précis surgit ce sentiment de responsabilité collective qui nous occupe. Quelques observations faites dans nos classes constitueront des éléments de réponses. Il en ressort notamment que lors de la distribution d'un travail à un groupe débutant les membres de celui-ci ne se montrent que peu disposés à collaborer les uns avec les autres jusqu'au moment où l'heure du rapport devant la classe approchant l'un d'entre eux prend finalement l'initiative et conduit les opérations à leur fin. Dans ces circonstances où il ne s'agit que de se justifier devant les autres élèves nous ne trouvons guère un pur sentiment de responsabilité collective. On remarquera aussi qu'au lieu d'un travail collectif et coordonné, on assiste chez les débutants à une multiplicité de travaux parallèles. Un groupe exercé offre un tout autre aspect. On y constate surtout une division spontanée du travail. Un sentiment de confiance vis-à-vis des autres travailleurs s'en dégage. Nul ne met en doute le travail de son coéquipier. Penser aux autres, tel est le mot d'ordre qui imprime son sens aux moindres activités du groupe. Le rapport général que tout groupe doit présenter à l'ensemble de la classe à l'issue de chaque recherche est lui aussi significatif. Le fait que le groupe doit se mettre à la portée de chaque membre de la classe en considérant que celui-ci n'a pas bénéficié des recherches qu'il vient d'entreprendre est un stimulant très actif du développement de l'idée de respect mutuel.

On peut affirmer que chaque fois qu'un écolier accepte un but d'ordre communautaire c'est une nouvelle étape de son auto-éducation qu'il franchit. Il ne faut cependant pas négliger de dire que les valeurs réalisées à l'aide du travail scolaire communautaire ne sont nullement assurées par la méthode en soi. Il est en effet certain qu'une erreur d'application peut entraîner de graves préjudices qui n'auront comme conséquences que de multiplier les inconvénients auxquels se heurte l'école traditionaliste.

Nous voyons cependant dans ce procédé un moyen de surmonter la période de tâtonnements provisoires qui accompagne nécessairement tout enseignement visant un but éloigné. Ce même procédé permet de créer d'ores et déjà à l'école une ambiance vivante répondant aux besoins immédiats de l'esprit des enfants dans le cadre d'une formation personnelle, ce qui leur facilite la mise en éveil de leur faculté d'apprendre.

#### Résumé de la conférence de M. l'Ambassadeur Pierre Micheli au séminaire pédagogique romand

Le sujet posé étant la Suisse et l'Europe, cherchons à définir d'abord le rôle de l'Europe dans le monde actuel, puis le rôle de la Suisse dans cette Europe et enfin quelles peuvent être les relations de la Suisse avec la Communauté européenne économique, noyau de l'Europe unie.



*M. P. Micheli, ambassadeur,  
secrétaire général du Département politique fédéral*

Les deux dernières guerres mondiales ont mis fin à l'hégémonie que l'Europe avait exercée sur le monde durant tout le XIXe siècle. L'Europe s'est alors trouvée divisée, à l'image du reste du globe, en deux camps idéologiques : l'empire communiste et le monde libre. Ce conflit idéologique est moins d'ailleurs un conflit entre le communisme et le capitalisme qu'entre deux principes de gouvernement fondamentalement différents : d'un côté, le totalitarisme ou la dictature ; de l'autre, la démocratie et ses garanties des libertés individuelles. Le monde communiste forme un bloc, non sans failles d'ailleurs, constitué soit par la contrainte d'une minorité à l'intérieur, soit par une contrainte extérieure : ainsi, les pays de l'Europe orientale sont communistes non par leur libre consentement, mais à cause de l'occupation militaire soviétique. Le monde occidental, lui, est disparate et, quoiqu'il ait un leader, les Etats-Unis d'Amérique, celui-ci n'est pas en mesure d'imposer sa volonté.

Epuisée, ruinée, déchirée, l'Europe avait, au lendemain de la seconde guerre mondiale, perdu sa puissance. Entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, elle semblait ne plus pouvoir jouer un rôle de premier plan. Toutefois, son potentiel et ses possibilités demeuraient remarquables. Seul le recul permet de mesurer l'apport de l'Europe au monde. On est alors surpris car nulle part ailleurs on ne trouve ce jajissement continu qui, depuis deux mille ans, donne naissance à des réalisations toujours nouvelles. Abandonnant leurs anciennes et périlleuses divisions, les pays de l'Europe cherchent maintenant à s'unir, à établir entre eux une étroite coopération. Un grand courant a pris naissance, qui ne remontera pas à son point de départ.

Bloc communiste, monde occidental. Ce n'est pas tout. Il y a encore le Tiers-Monde. La dernière guerre a déclenché un mouvement d'émancipation des peuples colonisés. Encore plus hétéroclite que le monde libre, divisé selon les influences subies par ses hommes politiques, ce Tiers-Monde cherche sa voie. Les Etats qui le composent se rangent plus ou moins sous le drapeau du neutralisme, qui n'est pas la neutralité, mais

qui définit simplement une attitude politique : le refus de s'engager en faveur d'un des blocs. Théoriquement indépendants, ces pays ne le deviendront réellement que lorsqu'ils auront trouvé une certaine stabilité politique et seront en mesure d'exploiter leurs richesses nationales et leurs possibilités économiques.

Dans cette topographie politique, la Suisse se trouve placée devant des problèmes nouveaux. Nous appartenons au monde occidental, à l'Europe, l'un des trois groupes entre lesquels se répartissent les pays de l'univers. Ceci étant, la neutralité suisse se justifie-t-elle encore ou est-elle périmée ? Qu'est en réalité notre neutralité ? Elle est non seulement un moyen de protéger notre indépendance, mais aussi un moyen d'action nous permettant de rendre de multiples services aux autres pays. Or cette dernière disponibilité conserve toute sa valeur ; on continue à faire appel à la Suisse. Nous devons défendre pour elle-même, mais aussi pour les responsabilités qu'elle nous permet d'assumer cette neutralité qui nous caractérise et qui assure notre position internationale. C'est pourquoi, dans la construction de l'Europe à laquelle nous devons et voulons participer, nous cherchons à faire admettre des solutions qui respectent ce que nous sommes et ce que nous entendons rester. C'est pourquoi aussi nous devrions être l'un de ces pays les plus avancés économiquement et industriellement qui coopère avec les pays en voie de développement. Les possibilités d'action dans ce domaine sont illimitées et ouvertes à ceux qui sont enlisés dans le matérialisme résultant d'une longue prospérité.

Mais revenons aux relations entre la Suisse et l'Europe. Depuis dix ans, les efforts déployés afin d'unir les pays européens font ressortir deux tendances. D'un côté est posé le principe de la coopération, de l'autre, celui de l'intégration. La coopération, qui implique l'association de certains Etats en vue d'un objectif commun, respecte les prérogatives de chacun de ces Etats et peut être considérée comme un premier stade. L'intégration suppose, elle, une autorité supranationale ; il n'y a donc plus de but commun, mais bien une fusion d'intérêts. Membre de l'OECD et de l'UEP qui ont préparé la libéralisation des échanges et la convertibilité des monnaies, la Suisse a participé activement aux organismes de coopération. En revanche, elle a été plus réservée vis-à-vis des organismes supranationaux. Riche de sa propre expérience, elle considérait qu'il fallait unir avant d'unifier. Mais les pays voisins ont voulu précipiter le mouvement et les six signataires du Traité de Rome se sont engagés dans la voie de l'intégration. Nous aurions préféré une coopération plus souple. Celle de la CEE s'est révélée cependant forte et dynamique ; elle est devenue une réalité que la Suisse ne peut ignorer.

La Suisse est européenne par sa situation géographique, par sa culture et par toutes sortes d'autres liens. Elle considère qu'elle peut apporter une contribution valable à l'union européenne ; en même temps, elle tient à garder sa personnalité, sa neutralité, qui a garanti son indépendance et son orientation universelle. Ces deux choses sont-elles incompatibles ? Nous ne le pensons pas. Notre association au Marché commun se limitant au domaine économique, la neutralité de la Suisse n'empêcherait pas les signataires du Traité de Rome de poursuivre leur but politique. Pour la CEE, la Suisse serait une associée solidement démocratique, de bon sens, à la pondération maintes fois reconnue, un élément de stabilité et un partenaire réaliste. Pour ce qui est des valeurs plus facilement

comptables, nous offrons un marché intéressant puisque nous achetons beaucoup plus aux pays de la Communauté que nous leur vendons. D'autre part, la Suisse apporterait une monnaie solide et une puissance financière non négligeable.

Notre volonté de soutenir l'indépendance et la neutralité de la Suisse fixe les limites de son engagement à l'égard de la Communauté. Sur le plan pratique, il convient d'en tirer certains enseignements. Il faudrait d'abord que notre accord avec le Marché commun soit dénonçable afin que nous puissions, en temps de guerre par exemple, reprendre notre liberté d'action.

D'autre part, l'association ne devrait pas être considérée comme un stade intermédiaire conduisant à l'adhésion. Enfin, il ne faudrait pas que notre politique économique à l'égard d'Etats tiers subisse des entraves. Ces restrictions faites, la Suisse pourrait accepter dans de larges domaines les dispositions du Traité de Rome. Et cela dans son propre intérêt aussi, car la mise à l'écart de la Suisse pourrait porter sérieusement atteinte à son économie.

Evidemment, l'entrée de la Suisse dans le Marché commun déterminerait certains changements de structure, certaines modifications de notre législation. Il est difficile de les prévoir exactement tant que l'accord n'est pas ébauché. Mais, ce qu'on peut d'ores et déjà affirmer c'est qu'en aucun cas il ne peut être question de mettre en jeu nos structures fondamentales sans lesquelles la Suisse perdrait son visage et sa personnalité.

L'ancien chef du Département politique fédéral, M. Max Petitpierre, voit en nous deux tendances contraires, mais qui ne semblent pas exclusives l'une de l'autre. Nous sommes très jaloux de notre indépendance politique, que nous avons dû conquérir d'abord, puis défendre les armes à la main. Mais, en même temps, nous sommes animés d'une volonté sincère de collaborer et d'être utiles sur le plan international.

Ce sont ces deux tendances que nous retrouvons dans notre attitude à l'égard de l'intégration européenne. Nous croyons à la nécessité de réaliser l'unité de l'Europe ; mais dans une Europe unie, dont nous avons le désir de faire partie, nous souhaitons pouvoir rester ce que nous sommes, prêts à des sacrifices pourvu que ceux-ci ne portent pas atteinte à notre personnalité.

## Les discussions

Lors de son allocution de bienvenue, M. Jordan, du CIPR, rappela qu'un stage tel que celui de Chexbres n'aurait de succès que s'il pouvait compter sur l'appui de chacun des participants. Quels que soient le talent et la science des conférenciers — et ceux de cette année nous révéleront autant de l'un que de l'autre — un stage n'est utile, n'est efficace, que si tous se montrent actifs et prennent part à la discussion ; c'est la seule façon de créer une communauté ayant son caractère plutôt qu'une juxtaposition d'individualités écoutant sagement ce qu'on leur expose.

Cette année, il y eut peu de vraie discussion ; j'en-tends par là un échange d'idées, un argument réfutant un autre argument, un point de vue plus élevé pouvant synthétiser des opinions qui semblaient contradictoires. Mais un très grand nombre des participants, s'ils n'élevèrent que peu d'objections, demandèrent de multiples précisions, tinrent à demander des compléments d'information sur les points qui ne semblaient



*Quand se prennent les grandes décisions...*

pas suffisamment clairs ou enfin citèrent leurs propres expériences pour mieux marquer certaines limites, ou projeter de la lumière sur des affirmations qui rejoignaient leurs préoccupations.

D'autre part, malgré les apparences, les quatre conférences firent naître un sentiment d'unité remarquable, qui peut se résumer en un seul mot, celui de collaboration. Collaboration entre les élèves d'une même classe, apprenant le travail en commun, comme M. Lustenberger en décrivait la méthodologie, collaboration entre les membres du corps enseignant, entre l'école, les autorités, les parents. Collaboration dans le travail des cadres de toutes les entreprises, cette collaboration étant vitale pour l'économie suisse, ainsi que nous le prouva brillamment M. Ducommun. Collaboration entre les pays européens, que ce soit par l'Europe des patries ou par l'Europe fédérée, comme nous la montra M. Biedermann. Collaboration de la Suisse avec cette Europe, sous la forme d'association ou, au pis, d'accords plus limités, c'est le but des négociations délicates devant lesquelles la Suisse va se trouver et dont M. Micheli nous a exposé toute la complexité.

Collaboration donc à tous les degrés : individuelle, sociale, économique, spirituelle, politique même, pour la pratique de laquelle, que nous le voulions ou non, il faudra transformer beaucoup de nos idées et remiser bien des notions sentimentales périmées pour faire œuvre de raison.

Cependant, les nombreuses interventions des participants au stage ne se bornèrent pas toujours à des questions appelant des précisions. Il y eut bien une discussion véritable après les conférences de MM. Ducommun et Lustenberger, les deux conférences ayant été mises en discussion en même temps.

C'est que la collaboration à l'école pose d'innombrables problèmes d'organisation d'abord ; le travail par groupes de trois élèves, tel que le conçoit M. Lustenberger exige des conditions qu'il est souvent difficile de réunir dans nos classes : préparation minutieuse de la part du maître, obstacle des effectifs trop

nombreux, des locaux trop petits, de l'équipement insuffisant de l'école ; il y a aussi le problème des notes ; chacun de nous en connaît la valeur toute relative, malgré tout le soin et toute la conscience qui ont présidé à leur élaboration ; mais cette valeur relative devient trop souvent un absolu, pour les parents d'abord, et puis aussi pour les autorités scolaires qui font dépendre d'elles la promotion d'un degré à l'autre, l'entrée dans une section particulière de l'enseignement, l'obtention d'un diplôme, etc. Et pourtant, combien de fois a-t-on vu ceux qui, à l'école, étaient des forts en thème, que leurs notes plaçaient au premier rang, être laissés en plan par la vie, alors que leurs camarades moins bien notés se hissaient aux premières places de la société.

De plus, nous devons préparer nos élèves à la vie ; celle-ci n'est pas toujours drôle et le travail qui s'offrira à l'apprenti et à l'ouvrier comme aux cadres n'est pas toujours attrayant. L'enseignement par la contrainte reste toujours nécessaire et le travail par équipe, tout intéressant qu'il soit, ne peut englober la totalité de nos leçons.

M. Lustenberger accepta de bonne grâce les objections qui lui étaient présentées et dont j'ai cité les principales ; il se défendit d'avoir donné sa méthode comme une panacée, ce n'est qu'un des nombreux chemins où l'on peut s'engager, et si les résultats de cet



*Même les Genevois savent écouter...*

effort sont souvent limités, ils peuvent aussi procurer aux maîtres et aux élèves d'immenses satisfactions lorsqu'un éducateur constate que, dans sa classe, ses élèves ont passé d'une discipline extérieure à une discipline intérieure et qu'ils ont vraiment appris à apprendre.

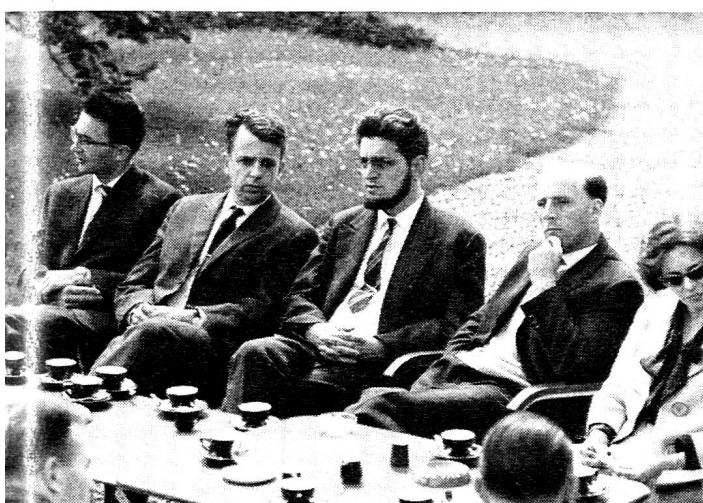
Parmi les autres problèmes soulevés, je n'en citerai que quelques-uns : l'aide matérielle que pourrait apporter l'économie à l'école pour des essais et des expériences que la collectivité et les pouvoirs publics ne pourraient ou ne voudraient financer.

Quant à la conférence de M. Micheli, elle donna l'occasion à celui-ci de montrer toute la complexité des faits et des opinions qui règne actuellement sur la formation de l'Europe ; certains « Européens » étant imbus d'une véritable mystique et n'admettant aucune réserve à leur construction d'une supranationalité. La neutralité de la Suisse n'est d'ailleurs pas toujours appréciée lorsqu'on parle d'associer, non d'intégrer, notre pays dans le marché commun.

Entre de nombreuses difficultés, l'une de celles-ci est l'adaptation de notre législation sociale à celle des membres de l'Europe des Six ou plus. Cette adaptation devra se faire, que nous soyons associés ou non, et nous y serons obligés si nous voulons conserver la possibilité d'occuper la main-d'œuvre étrangère qui est si nécessaire à notre économie.

Mais, sur ce point, c'est le souverain qui décidera en votation populaire quel chemin il veut prendre et, en cas d'association, il est certain que chaque modification du contrat éventuel devra elle aussi être sanctionnée par le peuple suisse.

Tous les résumés ci-dessus ne sont que des résumés établis avec tout le soin possible, avec les avantages et les inconvénients que ce genre comporte. De même, les discussions présentent quelques exemples seulement des objets évoqués.



*Le café invite à la réflexion...*

L'information accrue de nos problèmes auprès des parents qui souvent ne comprennent pas le but d'exercices et de leçons qui se font à l'école et qui désorientent quelquefois les parents de bonne volonté. Cet effort d'information de la famille et de l'opinion publique devrait être entrepris sur une vaste échelle, et il dépasse les possibilités du seul corps enseignant.

M. Ducommun fut appelé, lui aussi, à apporter des compléments à son exposé. Il reconnut que notre tradition, notre organisation scolaire ou administrative ou sociale ne sont guère favorables à la collaboration. L'exemple contraire vient souvent de haut. Toutes les bases de notre hiérarchie sociale seraient à revoir, et si nous voulons nous défendre avec succès contre les conceptions communistes, il nous faudra évoluer et reprendre dès la base nos structures, et donner à la philosophie, aux valeurs morales, une place d'où souvent elles ont démissionné. Un pays où on donne plus de valeur à un fabricant de chaussettes qu'à ceux qui forment des caractères et des intelligences ne peut vivre longtemps : il vit la tête en bas ; gare à la congestion cérébrale !



*Sourires vaudois...*

Une conclusion qui doit être encore tirée : c'est que la collaboration entre le CIPR et la Société pédagogique romande est fertile en résultats positifs. Notre voeu, c'est qu'elle puisse continuer et s'élargir pour le plus grand bien de notre école.

G. W.

**V A U D****V A U D**

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier :  
Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

**Postes au concours****LAUSANNE :**

Un poste de maître de classe supérieure, quelques postes d'instituteurs primaires, plusieurs postes d'institutrices primaires, quelques postes de maîtresses enfantines, deux postes de maîtresses de travaux à l'aiguille.

Le personnel enseignant féminin touche un complément communal de salaire de Fr. 2030.— par an ; le personnel enseignant masculin, les maîtresses veuves et chargées de famille et celles dont le mari est hors d'état de contribuer à l'entretien de la famille : Fr. 2710.—.

**AVMG****Examens physiques de fin de la scolarité**

Encore des examens... oui, mais pourquoi ne les ferions-nous pas sous forme de concours ? Nos grands élèves qui sont astreints à ces examens sont souvent très sensibles à la formule compétition et certainement ils donneront le meilleur d'eux-mêmes si vous savez les y engager.

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique a fort bien compris le problème et pour vous encourager et donner un attrait plus marqué à vos examens régionaux, elle organisera, avec l'approbation et en collaboration avec le Département de l'Instruction publique, une rencontre (ce sera une sorte de finale) des élèves de 15 ans qui auront obtenu 110 points et plus lors des examens physiques de fin de la scolarité.

Voilà certainement un stimulant pour tous ! Ce petit concours, réservé aux meilleurs, aura lieu à Lausanne le samedi 29 septembre. Que chacun en prenne note et surtout qu'il adresse au département pour

le 15 septembre, dernier délai, toutes les feuilles d'examen. Fixez donc la date de vos examens très tôt, dès le début de la rentrée de septembre.

Le chef technique de l'AVMG  
R. Yersin

**† Monsieur Hubert Matthey**

Celui qui vient de s'éteindre à 89 ans, dans son chalet familial de la Comballaz, a eu une existence utilement remplie.

On a parlé de sa licence en théologie, de son doctorat en droit, de sa collaboration au « Journal de Genève » et à la « Feuille d'Avis de Vevey », on a évoqué son activité à Bâle où, après de nombreuses années à la Realschule, il a joué un rôle actif au Cercle romand.

Il y a toute une période de sa vie passée presque sous silence. Cependant M. Hubert Matthey a été, de 1900 à 1908, professeur de français aux Ecoles normales de Lausanne. Et, très nombreux sont les membres du corps enseignant, aujourd'hui à la retraite, qui aiment à se souvenir de celui qui fut leur professeur. Car ses leçons étaient des modèles du genre : claires, profondes, enthousiastes et présentées avec une simplicité qui les mettaient au niveau de chacun.

On évoque encore les heures de littérature et tout particulièrement celles de composition. M. Matthey avait une manière à lui de trouver chez ses jeunes élèves tout ce qu'il avait de bon et, avec beaucoup de finesse et sans froisser leur amour-propre, ce qui ne méritait pas d'être retenu.

Et tout cela était dit avec infiniment d'esprit et un sourire encourageant.

Aujourd'hui encore, après quelque soixante ans, ceux qui furent, trois ans durant, les heureux bénéficiaires des leçons du professeur Matthey, aiment à l'évoquer avec reconnaissance et émotion.

M. Matter-Estoppey

**NEUCHATEL****NEUCHATEL****La réforme scolaire**

Le peuple l'a rejetée à une écrasante majorité : 11 500 non contre 6 200 oui. Certes, nous nous attendions au rejet, mais pas dans cette proportion. Par ailleurs, pas même le 20 % des électeurs se sont présentés aux urnes. Cette minime participation est assez éloquente pour suggérer les commentaires les plus variés. Au reste, c'est bien le reflet qu'en a donné la relation de la dernière session du Grand Conseil où l'examen d'innombrables motions a été interrompu par les réflexions sur les résultats de la votation toute proche. On demeure perplexe, et avec raison... Que les électeurs trop souvent consultés donnent là une preuve de lassitude, c'est certain, mais en l'occurrence, il semble bien aussi qu'on ait été peu ou mal renseigné (ou plutôt qu'on n'ait pas cherché à l'être tant il est vrai qu'on se refuse au moindre effort dès qu'un problème touche à une spécialisation quelconque).

La politique a pu se saisir de la presse pour mener ses campagnes avec son habituelle et évidente subjectivité. Ainsi, la Chaux-de-Fonds et Le Locle sont les seules villes qui ont accepté la réforme et l'opposition a été manifeste dans les campagnes, ce qui est significatif.

Le Parlement n'a pas jugé bon de voter l'urgence pour remettre cette grave question sur le métier, et la réforme est plus ou moins renvoyée « sine die ».

De notre côté, il y a cependant un peu d'amertume à songer au labeur intense et soutenu des commissions d'études où nos collègues ont consacré tant d'heures, comme le CC. Mais nous voulons croire que tout n'est pas perdu. Il faudra que nos députés et commissaires scrutent dans la mesure du possible les causes de l'abstention et du rejet et en tirent profit pour l'élaboration d'un nouveau projet.

W. G.

## **Associaton des membres SPN non affiliés à la VPOD**

Dans sa séance du 2 juillet, le comité s'est constitué comme suit :

Président, M. Paul Grandjean, Fontainemelon ; vice-président, M. Claude Jaquet, Fleurier ; caissière,

Mlle Marie-Jeanne Bôle, Le Locle ; secrétaire, Mlle Anne-Marie Lüscher, Corcelles ; assesseur, M. Max Pellet, Hauterive.

Le nouveau règlement du « Fonds spécial » et la création d'un « Fonds d'assistance judiciaire » ont été discutés. L'un et l'autre seront soumis à la prochaine assemblée des délégués, cet automne.

## **JURA**

### **L'activité de la Société des instituteurs bernois**

#### **ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SIB**

Elle a eu lieu à Berne, au début de juin, en présence d'une centaine de délégués, d'un certain nombre de présidents de section et d'instituteurs-députés, de deux collègues conseillers nationaux, du comité cantonal « in corpore » et de quelques invités, parmi lesquels M. Virgile Moine, directeur de l'Instruction publique.

Après l'allocution d'ouverture du président, M. Paul Pflugshaupt, de Berne, le secrétaire central donna lecture de la liste des collègues disparus au cours de l'année scolaire 1961-62. Voici les noms de ceux qui étaient membres de la SPR :

a) **Collègues décédés alors qu'ils étaient encore en activité :**

Allemann Vérène, maîtresse d'ouvrages, Courrendlin ; Beuret Maurice, instituteur, Les Montbovats ; Boëve Paul, maître au Collège, Delémont ; Mertenat Marcel, maître à l'Ecole cantonale, Porrentruy ; Ritzen-thaler Ariste, instituteur à Courgenay.

b) **Retraité :**

Benoit Madeleine, a. institutrice, Saint-Imier ; Bioley Eugénie, a. institutrice, Saint-Imier ; Boillat Jules, a. instituteur, Les Breuleux ; Catté Georges, a. instituteur, Montenol ; Châtelain Aaron, a. maître secondaire, Tramelan ; Demôle Esther, a. institutrice, Bienne ; Isely Jeanne, a. institutrice, Moutier ; Mérillat Louis, a. instituteur, Cormoret ; Nussbaumer Albert, a. instituteur, Reconvillier ; Paroz Florian, a. instituteur, La Ferrière ; Schumacher Marie, a. institutrice, Reconvillier ; Tièche Joseph, a. instituteur, Movelier ; Traversa Rosalie, a. institutrice, Le Noirmont ; Villoz

Florentin, a. instituteur, Bienne ; Vuille David, a. instituteur, Bienne ; Widmer Fritz, a. recteur, Porrentruy.

#### **Rapports annuels**

M. Marcel Rychner, secrétaire central, dans un complément au rapport de gestion du comité cantonal, évoque les principaux problèmes qui ont retenu l'attention au cours de l'année scolaire écoulée : déménagement du secrétariat de la SIB dans l'immeuble acquis par la société, Brunngasse 16 ; pénurie des enseignants (qui provoque parfois du mécontentement au sein de la population); surcroît de travail pour le comité cantonal, les commissions, les employés du secrétariat dû au fort développement de l'administration de la SIB (augmentation constante de l'effectif des membres, nombreuses mutations).

Le rapport de gestion est alors adopté.

#### **Comptes et budget**

M. H. Bühler, président du comité cantonal, rapporte ensuite sur les causes du déficit qu'accusent les comptes. Des dépenses imprévisibles — frais de personnel, déménagement du secrétariat, défense des intérêts de la corporation, publication d'une brochure touchant la politique scolaire bernoise, — ont conduit à un important excédent de dépenses. Néanmoins l'assemblée approuve les comptes présentés à une très forte majorité (86 voix contre 0 et quelques abstentions).

Au sujet du budget, une proposition du délégué de Porrentruy, P. Henry — perception d'une cotisation unique de 10 fr. au cours de l'exercice 1962-63 — est adoptée par 87 voix sans opposition. Le déficit sera ainsi couvert sans retard. Quant à la cotisation à la caisse centrale, elle est ensuite fixée à 50 francs. (A titre de comparaison — et pour des prestations à peu

**accidents**  
**responsabilité civile**  
**maladie**  
**famille**  
**véhicules à moteur**  
**vol**  
**caution**

**assurances vie**



**La Mutuelle Vaudoise Accidents  
a passé des contrats de faveur  
avec la Société pédagogique  
vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et  
l'Union des instituteurs genevois**

**Rabais sur les assurances accidents**

près semblables — les cotisations à la FOBB sont de 130 francs ; à la Fédération des ouvriers sur métaux, de 73 fr. 80 ; au VPOD, de 104 francs ; à la Société des commerçants, de 28 à 52 francs selon l'âge.)

#### Dons

L'assemblée approuve une liste de dons — d'un montant total de 1000 fr. — en faveur de diverses fondations et institutions que la SIB soutient chaque année.

#### Nominations

Au chapitre des élections — et réélections — notons que M. Pflugshapt, recteur à Berne, demeure président des assemblées, alors que les 2 vice-présidents seront MM. F. Gerber, Zweisimmen, et R. Lutz, Tavannes ; que Mlle E. Bleuer, Berne, et M. Raymond Beuchat, Porrentruy, entrent au comité cantonal ; que la section de Bienne-La Neuveville est nommée section vérificatrice ; et que 47 délégués et 13 remplaçants sont désignés comme représentants de la SIB à l'assemblée des délégués de l'Association suisse des enseignants (ASE).

#### Divers et imprévus

Dans une allocution chaleureusement applaudie, M. Virgile Moine, directeur de l'Instruction publique, se plaît à relever les excellentes relations qui existent entre son département et le secrétariat de la SIB. Il n'ignore pas que notre association a ses soucis, mais il ajoute, avec un brin d'humour, que le département qu'il dirige a aussi les siens. Il déclare ensuite à l'assemblée qu'il travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau décret touchant les traitements assurés et la possibilité de remettre au Grand Conseil la compétence d'ajuster les traitements du corps enseignant chaque fois que sont réadaptés ceux du personnel de l'Etat. Cette opération n'est pas facile à réaliser ; elle se heurte, en particulier, à des objections juridiques.

Constatant avec plaisir que le nouveau Grand Conseil compte trente députés instituteurs, M. Moine ajoute : « La démocratie bernoise n'est pas un vain mot, surtout si l'on sait que, dans d'autres cantons, il n'est pas possible aux instituteurs de siéger au Grand Conseil. Le nombre, poursuit-il, c'est-à-dire la force, implique la prudence. Je ne donne pas de conseils aux députés. Cependant, dans l'intérêt même de l'école, et surtout dans la défense de leurs propres intérêts personnels, mieux vaut que les députés instituteurs sachent demeurer au deuxième plan, afin qu'ils ne puissent être accusés d'être à la fois juge et partie.

Au sujet de ce qu'on a appelé le « malaise scolaire » — et M. Moine pense qu'il est propre surtout à la ville de Berne et aux environs, et qu'il est dû, pour une bonne part à la présence de nombreux Confédérés qui ignorent l'organisation scolaire bernoise, l'autonomie communale et le rôle des commissions d'école — le directeur de l'Instruction publique annonce qu'une commission nommée pour étudier la réforme des structures a élaboré un rapport qui sera publié prochainement. « J'ai pu constater, souligne M. Moine, que l'école bernoise n'a besoin que de légères adaptations. Nous nous en occuperons au cours de la prochaine législature. »

Le directeur de l'Instruction publique rappelle encore que son département a déjà procédé à deux innovations urgentes : l'ouverture d'une nouvelle école normale à Langenthal, en avril 1962, et l'élaboration d'un texte de loi — qui sera soumis au Grand Conseil pour

la session de septembre — permettant l'ouverture de deux nouveaux gymnases (à Interlaken et à Langenthal), ainsi que la suppression de tout écolage dans les gymnases du canton.

M. Moine termine son allocution en demandant au corps enseignant de lui aider à lutter contre les critiques injustifiées adressées à l'école. Et il conclut en disant : « La meilleure manière d'y parvenir consiste, pour chacun, à faire son devoir en ne pensant qu'aux intérêts des jeunes et à ceux du pays. »

M. R. Schori, membre du comité cantonal, rapporte ensuite sur l'action entreprise depuis une année en faveur de l'école de Nyafaru (Rhodésie du Sud), puis Mlle Dora Bühler, vice-présidente du comité cantonal, félicite M. Marcel Rychner, secrétaire central, pour ses 25 ans de fidélité au service de l'école et pour la lourde tâche qu'il assume, depuis 5 ans et demi, et avec quelle distinction, à la tête du secrétariat de la SIB. L'assemblée applaudit longuement M. Rychner qui, avec une cordiale modestie, remercie les délégués de l'hommage qu'ils viennent de lui rendre.

Un excellent repas réunit enfin les participants au Bürgerhaus, avant qu'ils regagnent leurs foyers.

H.D.

**En feuilletant le rapport de gestion  
de la Direction de l'instruction publique  
du canton de Berne**

Le rapport de gestion de la Direction de l'Instruction publique pour 1961 a paru. Présenté sous la forme d'une brochure de 50 pages grand format, il offre une image précise — et fort intéressante — de l'activité de cet important département. A l'intention des lecteurs romands, nous allons y puiser quelques renseignements qui pourront leur permettre d'utiles réflexions.

**Constructions scolaires**

Subventions allouées en 1961 :  
 a) subventions cantonales ordinaires 10 613 000.—  
 b) subventions extraordinaires 157 000.—  
 c) subventions pour gymnastique et sport 329 000.—

Subventions accordées par le Grand Conseil depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'école primaire du 2 décembre 1951 : 104 700 000 francs.

\*\*\*

**Brevet primaire** (Partie française du canton)

Ont obtenu le brevet d'enseignement primaire : 28 candidats ; le brevet de maîtresse d'école enfantine, 9 candidates.

\*\*\*

**Cours de perfectionnement**

*Cours pratique de dessin*, degré inférieur : 182 participantes. Maître de cours : M. Serge Voisard, Moutier.

*Cours de perfectionnement pour les maîtresses ménagères* : 45 participantes, plus les élèves de la classe sup. de l'Ecole normale cantonale des maîtresses ménagères à Porrentruy. Directrices du cours : Mme von Burg, Zurich, et Mlle Salina, experte de l'Unesco.

*Cours d'activités manuelles*, degré inférieur : 20 participantes. Directrice du cours : Mlle Marcet, maîtresse d'application à l'école enfantine de l'école normale de Delémont.

**Etat des instituteurs au 1er novembre 1961 (Jura)**

	Localités	Instituteurs	Institutrices	Total
Ecoles à tous les degrés	60	30	24	54
Ecole à 2 cl.	45	38	39	77
Ecole à 3 cl.	24	35	34	69
Ecole à 4 cl.	8	17	15	32
Ecole à 5 cl.	13	35	29	64
Ecole à 6 cl.	5	17	12	29
Ecole à 7 cl.	3	12	8	20
Ecole à 8 cl.	1	4	4	8
Ecole à 9 cl. et dédoublées	9	96	107	203
Total	168	284	272	556

Il y a, de plus, 131 maîtresses d'ouvrages et 43 maîtresses ménagères.

**Gymnastique et sport**

Dépenses de l'Etat pour la gymnastique et le sport : 1 763 000.— fr.

\*\*\*

**Bibliothèques scolaires**

Subventions de l'Etat : 99 000.— fr. (en 1960 : 87 500.— fr.)

\*\*\*

**Enseignement ménager**

Ecole ménagère publiques : 224 (avec 9715 élèves). Ecole complémentaire obligatoire : 5998 participantes.

\*\*\*

**Dépenses du canton**

(sans les écoles normales ménagères de Berne et de Porrentruy) : 1 479 000.— fr.

\*\*\*

**Maîtresses enfantines**

Quote-part de l'Etat aux traitements : 693 000.— fr.

\*\*\*

**Statistique des écoles primaires**

Le canton de Berne compte 534 communes scolaires et 812 localités, ayant la scolarité de 9 ans. Le nombre des maisons d'école est de 772 (partie allemande) et 193 (partie française).

Il y a, dans la partie française du canton, 588 classes, soit 12 réunissant jusqu'à 10 élèves, 127 en groupant de 11 à 20, 307 en ayant de 21 à 30, 135 avec 31 à 40 élèves et 7 où le nombre des écoliers va de 41 à 50.

Au cours de l'année scolaire 1961-62, 35 collègues ont quitté l'enseignement. (197 pour l'ancien canton).

**Etat des élèves au 1er novembre 1961 (Jura)**

Garçons : 7 710. Filles : 7 415. Total : 15 125.

**Ecole complémentaires (Canton)**

Elèves	générales	rurales	ménagères	Total
	1627	1465	5998	9090

H.D.

**Décès de Mme Berthe Petermann-Beuret**

ancienne institutrice

Lundi 9 juillet, à Saignelégier, un imposant cortège funèbre, parmi lequel on remarquait une dizaine de prêtres et plusieurs anciens élèves, a conduit à sa dernière demeure la dépouille mortelle de Mme Berthe Petermann-Beuret, décédée après de longues et terribles souffrances, à la veille de fêter son 73e anniversaire.

Née le 6 juillet 1889 au Péchay, elle effectua les premières années de sa scolarité à Montfaucon, puis suivit les cours de l'Ecole secondaire de Saignelégier. La défunte poursuivit ses études à l'Ecole normale de Delémont. Diplômée en avril 1908, la jeune institutrice fut aussitôt nommée titulaire de la classe unique des Ecarres, commune de Muriaux.

En 1914, elle épousa M. Henri Petermann, mais continua d'enseigner jusqu'au 1er novembre 1948, lorsque la maladie la contraignit à abandonner son poste. Elle se retira alors à Saignelégier pour être plus près de « son église ».

Toute la vie de Mme Petermann ne fut qu'un inlassable dévouement, quarante années de labeur sans le moindre repos. La naissance de ses douze enfants, encore tous en vie, ne l'empêcha pas de continuer son enseignement. Malgré l'immense travail qui l'attendait chaque jour, elle fut toujours une maman attentionnée et compréhensive. Pour elle, la journée commençait au lever du soleil et se terminait bien tard dans la nuit. Sa classe unique fut souvent très chargée et elle compatta parfois plus de cinquante élèves. Les centaines d'écoliers, à qui elle donna une éducation complète, garderont un souvenir inoubliable de cette excellente institutrice, sévère, exigeante, mais unanimement respectée et aimée. On lui confia même les cours de l'école complémentaire.

Sur la tombe, M. René Bilat, président de la section franc-montagnarde de la SIB, dans un éloge funèbre poétique et émouvant, s'attacha à faire revivre les belles qualités de cette maman délicate et institutrice de valeur, dont la vie fut si extraordinairement remplie. Nous prions sa nombreuse famille de croire à nos sincères condoléances.

**DE TOUT****ETC.**

**Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse  
10e Prix littéraire  
de l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse  
Année 1962**

Le comité romand de l'OSL, toujours plus soucieux d'obtenir des textes de valeur, organise, avec l'appui financier d'un mécène lausannois, un nouveau Prix littéraire offert à tous les écrivains de langue française.

**Conditions du concours**

- Les textes présentés doivent être inédits.
- Le choix du sujet est libre : aventures, voyages, histoire, fantaisie, etc. Néanmoins chaque récit vise à laisser à l'enfant un souvenir bienfaisant et lumineux. Aucune allusion à des pratiques ténébreuses, spirites et autres ne seront acceptée, même dans les contes de fée. Valeur éducative et littéraire entrent en ligne de compte dans les appréciations du jury.
- Les manuscrits auront de 800 à 900 lignes dactylographiées, format commercial.

- Les envois seront anonymes, accompagnés d'une devise reproduite sur une enveloppe fermée contenant le nom et l'adresse de l'auteur.
- Les textes seront adressés en trois exemplaires à M. F. Rostan, chemin de Bellevue 30, Lausanne (Suisse), avant le 30 septembre 1962.
- Le jury présidé par M. Maurice Zermatten, homme de lettres, jugera sans appel.
- Il sera décerné trois prix aux auteurs des meilleurs textes jugés dignes d'être publiés, soit :
  - un premier prix de 700 francs
  - un deuxième prix de 600 francs
  - un troisième prix de 500 francs.
- Les manuscrits primés deviennent propriété exclusive de l'OSL et seront publiés en édition illustrée par les soins du secrétariat central.
- Les manuscrits non retenus seront retournés à leur auteur.
- Les auteurs participant à ce concours littéraire s'engagent à accepter les conditions ci-dessus.

Le président du comité romand de l'OSL  
*F. Rostan*

**Le 5 septembre, à 20 h. 30, la Télévision romande présentera une émission : les nombres en couleurs (méthode Cuisenaire).**

**LE  
DÉPARTEMENT  
SOCIAL  
ROMAND**  
des  
Unions chrétiennes  
de Jeunes gens  
et des Sociétés  
de la Croix-Bleue  
recommande  
ses restaurants à



#### **LAUSANNE**

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22  
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

#### **GENÈVE**

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17  
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47  
Hôtel-Restaurant de l'Ancre, rue de Lausanne 34

#### **NEUCHATEL**

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

#### **MORGES**

Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

#### **MARTIGNY**

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

#### **SIERRE**

Restaurant D.S.R., place de la Gare

## **SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE**

Pour une aide efficace  
dans la réalisation de  
toutes vos opérations  
bancaires



Sièges et succursales  
dans toute la Suisse

*Capital et réserves: Fr. 367 millions*

école  
pédagogique  
privée

## **Floriana**

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27  
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de  
gouvernantes d'enfants,  
jardinières d'enfants  
et d'institutrices privées

Prochaine rentrée: 10 septembre

La directrice reçoit tous les jours de 11 h.  
à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous

Une belle course d'école...

## **Télécabine Villars - Roc d'Orsay**

de Villars au Chamossaire (2000 m)

Parcours en cabines ultramodernes

Vue magnifique

Nombreux buts de promenades

Restauration

Facilités pour écoles

Ecole cantonale d'administration de Saint-Gall

## Cours préparatoire

Le cours est destiné aux élèves de langues française, italienne et romanche qui désirent fréquenter les classes préparant à l'admission dans les Postes, les Chemins de fer, les Douanes, les Télégraphes-Téléphones, Swissair. Les cours durent 6 mois et donnent aux élèves des connaissances d'allemand suffisantes pour suivre ensuite l'enseignement des classes professionnelles (2 ans). Prospectus sur demande.

S'inscrire jusqu'au 30 septembre 1962.

Ouverture du cours 23 octobre 1962.



Visitez

**Morat**  
la ville pittoresque

## Télésiège Schönried-Horneggli

**Station de départ**  
MOB gare Schönried  
1231 m  
Panorama splendide  
Promenades agréables à  
Rinderberg-Zweisimmen

**Arrivée Horneggli 1800 m**  
Billets combinés avec le  
télécabine Zweisimmen  
et les MOB  
Auberge renommée

Renseignements : Tél. (030) 9 44 30.

## banque cantonale vaudoise

Ouverte à tous - Au service de chacun  
40 succursales, agences et bureaux

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le



### CITO MASTER 115

L'hectographe le plus vendu dans les écoles, instituts, collèges.  
Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02  
Pour FRIBOURG/NEUCHATEL/JURA BENOIS :  
W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle.

Magasin et bureau Beau-Séjour

**POMPES OFFICIELLES**  
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE  
**8. Beau-Séjour**

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

## CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau  
Mets de brasserie

L. Péclat

### CHAUMONT

à 30 minutes de Neuchâtel par funiculaire ou  
15 minutes en auto

#### Hôtel Chaumont et Golf

Menus soignés — Service à la carte  
Au bar : ses quick lunches — 70 lits  
Tél. (038) 7 59 71 (72) A. BOIVIN